

La taxe des chiens -14 janvier 1890

[...] M. Emile Goudeau, l'auteur des *Fleurs de bitum* et de *Corruptrice*, ancien fondateur et président des Hydropathes, à qui il vient d'arriver une aventure d'un comique inénarrable, un peu par sa faute, car il fut jadis l'ami de Sapeck au Quartier Latin et est resté lui-même un des derniers fumistes, en vrai Gascon qu'il est. Donc, retiré à Asnières, M. Emile Goudeau possède un grand chien, ce qui est utile dans cette banlieue parisienne, chère aux rôdeurs.

Mais l'utile a ses inconvénients, et, dans l'espèce, c'est l'obligation pour tout propriétaire d'un chien d'en faire la déclaration à la mairie dans les premiers jours de janvier, - dont coût 16 francs. (Dépense évitée à ceux qui vivent dans Paris même, car notre bail porte défense d'avoir des chiens ou des machines à coudre!).

Quant à Goudeau, pour échapper à cette taxe de 16 francs, il eut une idée géniale : ayant appris que les chiens de berger n'avaient qu'une imposition de 4 francs, il n'hésita point et alla déclarer son chien comme tel.

Là-dessus il se réjouit fort, content de l'économie faite, quand, peu après, il reçut en guise d'étrennes une assignation à comparaître devant le juge de paix de Courbevoie, sur la plainte du percepteur, pour avoir fraudé le fisc ! Goudeau résolut de se défendre, mais, tenant son idée, il alla auparavant chez son boucher. Il lui demanda s'il pourrait lui fournir pour le 3 janvier un mouton entier. « Et le prix ? - Soixante-deux francs. - Et si après l'avoir acheté, je vous revends le mouton, combien m'en donnez-vous ? - Cinquante-deux francs. »

Goudeau calcula : 4 francs pour son chien de berger ; dix francs au boucher ; total 14 fr., au lieu de 16 francs qui est la taxe des chiens ordinaires. Donc encore une économie de quarante sous, ce qui ne lui était jamais arrivé et pourrait le mener loin, à preuve Rothschild, qui ne ramassait que des épingles !

En conséquence il pria le boucher de mettre à sa disposition un mouton entier, le 3 janvier, à la mairie de Courbevoie.

Le jour arriva : Goudeau entendit son nom appelé par un huissier glapissant. Il parut à la barre, résolu à se défendre et regardant le juge de ses yeux noirs qui louchent, ses grands yeux contradictoires, il commença en demandant pourquoi on voulait lui faire payer 16 francs pour un chien de berger. « On dit que je suis poète, mais en quoi cela empêche-t-il mon chien d'être un chien de berger ? Et d'ailleurs c'est une pétition de principes. Les poètes ont avec les bergers une parenté étroite ; les poètes sont des bergers, puisque les bergers ont toujours des vers à la bouche. Voyez Virgile, voyez Horace, que M. le juge doit connaître et qu'il aura certainement traduit, puisque cette besogne est réservée aux magistrats qui se piquent de littérature. Donc les bergers sont des poètes et, par contre, les poètes sont des bergers. Pour l'affirmer, il n'y a qu'un pas à franchir, et je le franchis... »

L'argument portait peu. Alors Goudeau, rassuré par la vue de son boucher dans l'auditoire, risqua la preuve : « D'ailleurs, mon chien est si bien chien de berger que j'avais un troupeau ; la loi ne dit pas ce qu'est un troupeau ni de combien de têtes il se compose : le mien ne se comportait que d'une seule tête, mais qu'importe ! Ce mouton constituait un troupeau, et mon chien, en le menant, était un chien de berger... D'ailleurs, le voici, fit Goudeau en se retournant vers son boucher à qui il fit signe.

Celui-ci – horreur ! « apporta devant le tribunal un mouton écorché, rouge et sanglant que l'huissier glapissant fit enlever au plus vite avec des cris indignés. Il avait oublié de lui recommander que le mouton fût vivant !

Résultat : l'infortuné écrivain fut condamné à payer la taxe de 16 francs, plus 32 francs d'amende, plus 62 francs au boucher pour le mouton – malencontreux débuts d'année nouvelle, avec le récit desquels Goudeau nous désopila l'autre soir, ses gestes saccadés, sa plaidoirie qu'il nous recommençait...

Et le pire, c'est qu'il ne retira de la vente dudit mouton qu'une quarantaine de francs à peine... Vous pensez bien : un mouton qui était *repris*... de justice !...